

# INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

## RENTREE 2017

### Dates de la campagne d'inscription administrative

- ✓ Ouverture des applications d'inscriptions définitives : **7 juillet**
- ✓ Fermeture estivale des applications : **du 21 juillet matin au 15 août inclus**
- ✓ Réouverture des applications : **16 août dans la journée.**
- ✓ Clôture des inscriptions : **31 août pour les licences**  
(L1 y compris Postbac en procédure normale – L2-L3)

**30 septembre pour les procédures complémentaires Postbac**

**8 septembre pour les autres formations**

### Ouverture du bureau de la scolarité

Tous les matins de 9h à 12h jusqu'au 21 juillet.

Le bureau de la scolarité rouvrira le 16 août aux mêmes horaires.

### Inscription et réinscription définitives

- **Inscription et paiement en ligne** pour les diplômes de licence, licence professionnelle et master

<http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/formations/05-procedure-inscription-et-re-inscription-definitive-49-18949.html>

Attention :

- les étudiants ajournés à la première session ne pourront s'inscrire qu'après la publication des résultats de la deuxième session.
- les étudiants de licence AJAC (ajourné mais autorisé à composer dans l'année supérieure) s'inscriront uniquement dans l'année supérieure afin d'éviter le paiement d'un droit complémentaire.

- **Inscriptions avec dossier d'inscription « papier » :**

Les étudiants en contrat de professionnalisation et les étudiants changeant d'université au cours de la licence recevront par mail, après acceptation de leur inscription, un dossier d'inscription à compléter et renvoyer accompagné du paiement des droits.

Les étudiants étrangers arrivant pour la première fois en France devront se présenter fin août/début septembre au bureau de la scolarité pour accomplir les démarches administratives (dossier d'inscription, paiement).

### Auditeurs libres :

L'inscription en qualité d'auditeur libre ne confère pas la qualité d'étudiant. Elle permet de suivre les cours magistraux de son choix (à l'exception des cours du CEJ, des préparations concours, des diplômes d'Université et des masters sélectifs), d'utiliser les services de la Bibliothèque de l'Université et d'avoir accès aux salles de travail. **Elle ne permet en aucun cas de suivre les travaux dirigés et de passer les examens continus ou terminaux.**

## **Pour tous les autres cas :**

Contactez la scolarité :

Par téléphone :

<http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/formations/inscription/inscription---scolarites-17.html>

Par messagerie électronique : [sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr](mailto:sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr)

## **PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION**

### **- VIA L'APPLICATION D'INSCRIPTION EN LIGNE :**

**Le paiement de vos droits s'effectuera par carte bancaire via l'application d'inscription en ligne.**

Vous aurez la possibilité de choisir le paiement intégral des droits ou le paiement en 3 fois (si vos droits sont supérieurs à 150 euros).

Les étudiants boursiers devront également effectuer le paiement en ligne par carte bancaire. Le montant à régler correspond à la part de la médecine préventive. Ils bénéficieront d'une exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale, le cas échéant. Attention, au moment de votre inscription en ligne, si vous vous déclarez boursier, la base de données du CROUS sera automatiquement interrogée. Seuls les étudiants ayant une notification de bourse conditionnelle ou définitive pour la prochaine année universitaire seront exonérés. S'il s'avère qu'à posteriori, vous avez un rejet de bourse, les droits d'inscription seront dûs.

### **- VIA UN DEPOT DE DOSSIER PAPIER**

(transferts, étudiants étrangers primo-entrants, D.U., DIU, CPGE)

Veuillez vous reporter au document joint au dossier.

Attention, le paiement par carte bancaire et en 3 fois ne sera pas possible.

## **COMMENT TRANSMETTRE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES :**

### **- Pour les inscriptions en ligne :**

Les pièces justificatives demandées doivent obligatoirement être déposées dans les 3 jours sur l'application suivante :

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

- Pour les inscriptions « papier » :

Les pièces justificatives doivent être transmises dans les 3 jours à l'adresse suivante :

UFR SJEPEG

Indiquer votre formation

45 D Avenue de l'Observatoire

25030 BESANÇON CEDEX

Aucune information concernant la réception du dossier ne sera transmise. Pour obtenir une preuve de dépôt, envoyez vos documents en recommandé avec accusé de réception.

## **SUIVI ET CONSULTATION DE VOTRE INSCRIPTION :**

Vous avez déposé vos documents en ligne, consultez l'avancement de votre dossier en cliquant sur ce lien :

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

Consultez régulièrement cette application ou votre messagerie électronique (mail étudiant ou mail personnel pour les primos-entrants) : les gestionnaires de scolarité vous contacteront par mail pour toutes pièces manquantes.

Pour les dossiers papier, aucune consultation n'est possible.

## **CARTE D'ETUDIANT :**

Pour les nouveaux arrivants à l'Université, la carte d'étudiant multiservice vous sera distribuée à partir de la rentrée et durant tout le mois de septembre à condition d'être à jour dans votre inscription administrative.

Pour les étudiants possédant déjà la carte multiservice, celle-ci sera mise à jour automatiquement (y compris si vous étiez inscrit dans une autre filière de l'université).

Cette carte servira de contrôle pour l'accès aux salles d'examen mais également pour la restauration (CROUS) et pour l'accès à la Bibliothèque Universitaire.

En cas de perte de la carte, vous devrez vous acquitter d'un montant de 10 euros pour la refaire.

## **LES CERTIFICATS DE SCOLARITE ET DE SECURITE SOCIALE :**

Ces documents seront également distribués à partir du mois de septembre. Si vous en avez besoin avant, ils pourront vous être envoyés à condition de nous retourner rapidement l'enveloppe demi-format affranchie et libellé à votre adresse figurant dans la liste des pièces à fournir.

Pour les réinscriptions, le sticker pour la nouvelle année universitaire sera distribué avec les certificats de scolarité. Il devra être collé à la carte d'étudiant.

# INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES

## en licence générale

Les inscriptions pédagogiques s'effectuent en ligne au moment de l'inscription administrative. Ne quittez donc pas prématurément les applications.

Vous devrez impérativement faire votre inscription pédagogique sur les **deux** semestres.

Si vous avez quitté prématurément la page web ou si vous voulez changer vos choix, <https://scolarite.univ-fcomte.fr/ip-web/>

Les modifications en ligne seront possibles après la réunion de rentrée et au plus tard après avoir passé en salle informatique.

### - **Pour les autres diplômes :**

les inscriptions pédagogiques s'effectueront au moment de votre passage en salle informatique ou en remplissant la fiche pédagogique concernée.

**LES REUNIONS DE RENTREE SONT OBLIGATOIRES.**

**Le calendrier de rentrée sera consultable sur le site de l'UFR.**

### - **Contact :**

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter par mail [sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr](mailto:sjpeg-scolarite@univ-fcomte.fr) ou par téléphone